

ANNEXE 2

Arrêté instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport d'éthylène exploitées par Ethylène Est sur le territoire du département de la Moselle

- fiche de caractérisation des canalisations d'éthylène exploitées par la société Ethylène Est et de leurs bandes de servitudes d'utilité publique
- carte au 1/25000^e matérialisant les servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transport

Vu pour être annexé à l'arrêté n°2017 DCAT/BEPE-

272

du

20 DEC. 2017

(2/2)

Le Préfet,
Pour le préfet,
Le Secrétaire Général


Alain CARTON